

Des élections libres, pour l'ensemble du Vietnam, n'eurent jamais lieu et le cessez-le-feu ne fut jamais observé. Après avoir remporté des succès restreints au cours des premières années, la commission internationale se heurta à l'échec, non que le Canada eût manqué à ses devoirs de membre de la Commission, mais parce que les adversaires en présence au Vietnam avaient dérogé à maintes reprises et violemment aux dispositions de l'accord international. Vous êtes tous au courant de la tragique escalade de la guerre: des centaines de milliers de soldats et de civils innocents tués et blessés, les souffrances causées aux personnes à tous les points de vue -- social, moral, économique et psychologique.

La Commission n'ayant rien pu faire pour mettre fin aux hostilités, on nous demanda: "Pourquoi restons-nous ici à exposer des Canadiens aux dangers de la guerre à Hanoï et à Saïgon?" Quelle course canadienne, vietnamienne ou humanitaire pouvons-nous défendre?

Soyez assurés que le Gouvernement n'a pas maintenu la présence canadienne sans de sérieuses appréhensions. Nous sommes restés parce que, nous le savons, la guerre devait un jour prendre fin, et il était peu probable que l'une ou l'autre des parties au conflit obtienne une victoire décisive et, dans ces circonstances, tout mécanisme de surveillance de la paix, même enrayé, pouvait se révéler nécessaire dans les plus brefs délais. Si nous pouvions contribuer, fut-ce dans cette faible mesure, à faciliter un règlement du conflit, nous étions prêts à oublier nos contrariétés et à maintenir un personnel minimum, un noyau prêt à reprendre vie, peut-être sous une forme modifiée, après la réalisation d'un cessez-le-feu. Il y avait aussi d'autres raisons. L'oeuvre du Canada au Vietnam était dans l'ensemble respectée par toutes les parties. Toutes ont fait savoir qu'elles désiraient nous voir rester. Elles voulaient aussi que cette présence internationale, symbole de l'ancien règlement, demeure intacte.

Telle était la situation lorsque, à l'automne de 1972, il apparut qu'une entente, à Paris, entre M. Kissinger et Le Duc Tho était en bonne voie de réalisation. Nous n'avions aucun désir de jouer encore une fois aux charades et dès que pointa la possibilité d'une invitation au Canada de participer à une nouvelle commission du Vietnam, nous avons précisé que pour obtenir notre assentiment, de sérieux efforts devraient être accomplis afin d'assurer à la nouvelle commission une base de fonctionnement pratique et la possibilité d'une réelle efficacité. Nous avons tout tenté pour que nos critères soient pris en considération par les négociateurs qui, à Paris, donnaient forme au nouvel organe de surveillance.

Voici quelles étaient certaines des conditions que nous jugions indispensables à un fonctionnement efficace de la nouvelle commission:

- Les parties belligérantes, les Etats-Unis, le Vietnam du Sud, le Vietnam du Nord et le Vietcong devraient être liées par les mêmes accords qui établissaient le rôle et les modalités de fonctionnement de la nouvelle commission. C'était là l'un des défauts de l'accord antérieur: ni Washington ni Saïgon n'étaient parties à l'accord de 1954. Tous les belligérants opposèrent leur signature à Paris.
- Nous avons cherché une "autorité politique permanente" à laquelle la commission ou l'un quelconque de ses membres pourrait faire rapport et qui pourrait être consultée, et qui assumerait des responsabilités concernant l'ensemble du règlement de paix.